

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Bertrand

<https://www.cadre21.org/membres/a46add53d3714c2f4305cac5>

Date d'obtention : 2021-03-19 15:00:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode axée sur la bienveillance et l'éducation qui permet d'intervenir rapidement et en partenariat afin d'éviter/diminuer les conséquences sur la victime et d'éviter/diminuer la propagation des images tout en respectant l'intégrité de chacun. Elle permet en outre de grandement diminuer le délai de traitement de la situation tout en accompagnant et en éduquant l'élève et ses parents. Elle protège aussi davantage l'intégrité des élèves impliqués dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure d'intervenir rapidement lors d'une situation de sextage en étant bien guidé et en confiance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Adopter une attitude bienveillante et sans jugement en suivant le guide SEXTO tout en étant éduquant et en rassurant.